

## **La Société suisse des médecins-dentistes SSO s'oppose au projet de loi «Managed care»**

**En tant qu'association professionnelle libérale, la Société suisse des médecins-dentistes SSO soutient la campagne référendaire contre le projet de loi «Managed care» voté par le Parlement. Ce projet de loi limite le libre choix du médecin et du médecin-dentiste, pesant ainsi sur la relation de confiance entre le patient et le médecin.**

Le projet de loi «Managed care» a pour but d'inciter, au moyen d'attraits financiers, les patientes et les patients à adhérer à un réseau de médecins. L'adhésion à un modèle «Managed care» comporte l'obligation de se faire soigner toujours en premier lieu par les médecins de ce réseau.

Dans le domaine de la LAMal, cela concerne également la profession dentaire. Il peut donc arriver qu'un patient subisse un accident nécessitant des soins dentaires et que son médecin-dentiste traitant ne soit pas agréé par le réseau de médecins ou par la caisse d'assurance maladie. Pour les patients, cela entraîne une restriction évidente du libre choix du médecin-dentiste.

Le libre choix du médecin et du médecin-dentiste est une condition essentielle de la relation de confiance entre médecin et patient. Pour les médecins-dentistes en Suisse, cela correspond à l'état normal. La plupart des patientes et patients restent fidèles à leur médecin-dentiste pendant des années. La continuité de cette relation médecin-patient est menacée par le projet de loi «Managed care».

Pour ces raisons, la Société suisse des médecins-dentistes SSO soutient le référendum contre le projet de loi «Managed care». En tant qu'association professionnelle libérale, elle poursuit son engagement en faveur de la liberté du patient à choisir son médecin ou médecin-dentiste.